

Communiqué
29/04/2020



information
CORONAVIRUS

LE POINT SUR LA SITUATION

Les remboursements de frais de repas pour tous les agents en présentiel !

Après de nombreuses tergiversations, la décision locale est enfin tombée : tous les agents en présentiel bénéficieront désormais du remboursement des frais de repas, à hauteur des frais de mission soit 17.50€.

Les organisations syndicales CGT, Solidaires, FO sont régulièrement intervenues (cf.: lire nos comptes-rendus) pour parvenir à cette aussi « heureuse » qu'équitable conclusion.

Vous trouverez ci-joint la note et les différents modèles d'attestation adapté à votre situation.

Souhaitons que d'autres mesures qui se profilent ne conduiront pas à diviser les agents entre eux à un moment où il faudra résorber les retards dans un climat qui demeure anxiogène. Le "tous ensemble" est de mise.

Il restera donc à considérer que même confinés les agents ont gardé un lien professionnel. Ils ont continué à se tenir informés (consignes pandémie dans le cadre de l'accomplissement du PCA, échanges mails et audio...), à se former (ex : campagne IR, notes des responsables de services,...), à se porter volontaire pour aider les collègues des missions dites prioritaires ...

Les organisations syndicales CGT, Solidaires, FO des Finances Publiques restent vigilantes pour défendre tous les droits des agents en confinement ou pas.